

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Mairie de LIVILLIERS
10, Rue de la Chaise
95300 LIVILLIERS
Tél. : 01.34.42.72.04
mairie@livilliers.fr

ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

N°20/2025

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société SPIE CityNetworks représentée par monsieur BENABED Anis, 10 avenue de l'entreprise 95863 CERGY PONTOISE pour l'installation de cameras vidéoprotection sur l'ensemble du territoire à compter du 3 novembre 2025 et pendant 300 jours calendaires

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'accès et le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux sur la chaussée, la circulation sera ponctuellement alternée.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit à l'emplacement des travaux pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisations avertiront les usagers, conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire et le PV de réception de travaux sera effectué par l'entreprise.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- SPIE CityNetworks
- CCSI
- TRANSDEV
- Affichage

Fait à Livilliers,
Le 07/11/2025

Maire
François DANCONNIER

Bo. J. BONDANCY

